



Dispense de prélèvement à la source

Cette demande ne sera valable que pour les intérêts reçus en 2026. A valider avant le 30/11/2025.

Merci d'indiquer votre adresse e-mail utilisée sur Vatel Direct.

Je soussigné(e),

demeurant.....

Ville :

Code postal :

Adresse email utilisée sur Vatel Direct :

Demande à être dispensé(e) du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'acompte de 12,8% d'impôt sur le revenu lors de l'encaissement des intérêts, et atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal indiqué sur l'avis d'imposition 2025 établi au titre des revenus 2024 est :

- inférieur à 25 000 euros pour une personne seule (célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve).
- inférieur à 50 000 euros si je suis soumis à une imposition commune (mariage ou PACS).

Je reconnais être informé(e) :

- que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte
- que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les intérêts perçus au titre de l'année 2026 après enregistrement de la demande par Vatel Direct.

Fait à :

Le :

Signature :

Je signe cette attestation sur l'honneur